

# Fiche signalétique

## Vapolustre

### 1. Identification du produit et de l'entreprise

<b>Nom du produit</b>	: Vapolustre
<b>Utilisations</b>	: Régénérateur de lustre pour les planchers.
<b>Fournisseur/Fabriquant</b>	: V-TO Inc. 2975, Nelson Saint-Hyacinthe QC J2S 1Y5 Tél: (450) 774-6849 Fax:(450) 774-4334
<b>FS rédigée par</b>	: Services réglementaires KMK inc.
<b>En cas d'urgence</b>	: CANUTEC (613) 996-6666 (Canada)
<b>Type de produit</b>	: Liquide.

### 2. Identification des dangers

#### Vue d'ensemble des urgences

<b>Couleur</b>	: Blanc cassé.
<b>État physique</b>	: Liquide. [Opaque.]
<b>Mention d'avertissement</b>	: ATTENTION!
<b>Mentions de danger</b>	: PROVOQUE UNE IRRITATION DES YEUX ET DE LA PEAU. PEUT PROVOQUER UNE ALLERGIE DE LA PEAU. PEUT ÊTRE NOCIF EN CAS D'INGESTION.
<b>Précautions</b>	: Ne pas ingérer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Laver abondamment après usage.
<b>Statut OSHA/HCS</b>	: Ce produit est considéré dangereux selon la norme OSHA sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200).
<b>Voies d'absorption</b>	: Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.

#### Effets aigus potentiels sur la santé

<b>Inhalation</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Ingestion</b>	: Peut être nocif en cas d'ingestion.
<b>Peau</b>	: Irritant pour la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
<b>Yeux</b>	: Gravement irritant pour les yeux. Risque de lésions oculaires graves.

#### Effets chroniques potentiels sur la santé

<b>Effets chroniques</b>	: Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.
<b>Cancérogénicité</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Mutagénicité</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Téatogénicité</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Effets sur le développement</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Effets sur la fertilité</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Organes cibles</b>	: Contient des produits causant des lésions aux organes suivants : peau.

#### Signes/symptômes de surexposition

<b>Inhalation</b>	: Aucune donnée spécifique.
<b>Ingestion</b>	: Aucune donnée spécifique.
<b>Peau</b>	: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation rougeur

## 2. Identification des dangers

- Yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
larmoiement  
rougeur
- Conditions médicales aggravées par une surexposition** : Une exposition répétée de la peau peut entraîner une destruction locale, ou une dermatose. Une exposition répétée ou prolongée aux embruns ou au brouillard peut entraîner une irritation chronique des yeux et une grave irritation de la peau. Une exposition répétée ou prolongée à la substance peut entraîner des troubles aux organes cibles.

Voir Information toxicologique (section 11)

## 3. Information sur les composants

### États-Unis

Nom	Numéro CAS	%
Alcool d'alkyl (C9-C11) éthoxylé	68439-46-3	5 - 10
D-Limonène	5989-27-5	1 - 5

### Canada

Nom	Numéro CAS	%
Alcool d'alkyl (C9-C11) éthoxylé	68439-46-3	5 - 10
Naphta lourd (pétrole), alkylation	64741-65-7	1 - 5
D-Limonène	5989-27-5	1 - 5
2-(2-Méthoxyéthoxy)éthanol	111-77-3	0.1 - 1

**Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.**

## 4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure. Consulter un médecin.
- Contact avec la peau** : En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 20 minutes. Consulter un médecin.
- Inhalation** : Transporter la personne incommodée à l'air frais. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Consulter un médecin.
- Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.
- Note au médecin traitant** : Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

- Inflammabilité du produit** : Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.
- Moyens d'extinction**
- Utilisables** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
- Non utilisables** : Aucun connu.
- Produit de décomposition thermique dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**Précautions individuelles** : Assurer une ventilation adéquate. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

**Précautions environnementales** : Dangereux pour l'environnement aquatique. Peut causer des effets néfastes à long terme sur l'environnement aquatique. Empêcher les fuites de matières de s'écouler dans les eaux environnantes ou le système d'égout.

### Méthodes de nettoyage

**Petit déversement** : Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau ou absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

**Grand déversement** : Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

## 7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

**Manutention** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas ingérer. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Garder dans le contenant d'origine ou dans un autre contenant de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

**Entreposage** : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

## 8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

### Canada

Limites d'exposition professionnelle		MPT (8 hours)			LECT (15 mins)			Ceiling			
Ingredient	Nom de la liste	ppm	mg/m <sup>3</sup>	Autre	ppm	mg/m <sup>3</sup>	Autre	ppm	mg/m <sup>3</sup>	Autre	Notations
Aucune valeur de limite d'exposition connue.											

Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.

## 8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

<b>Procédures de surveillance recommandées</b>	: Il peut s'avérer nécessaire de procéder à un examen des personnes et de l'atmosphère sur le lieu de travail ou d'effectuer un contrôle biologique pour déterminer l'efficacité de la ventilation, définir d'autres mesures de contrôle, et/ou statuer sur la nécessité d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires.
<b>Mesures techniques</b>	: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré.
<b>Mesures d'hygiène</b>	: S'assurer de la proximité d'une douche oculaire et d'une douche de sécurité au poste de travail. Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé.
<b>Respiratoire</b>	: Non requis dans les conditions d'utilisations normales.
<b>Mains</b>	: Recommandé : Caoutchouc naturel (latex).
<b>Yeux</b>	: Recommandé : Lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux.
<b>Peau</b>	: Recommandé : Blouse de laboratoire (sarrau).
<b>Contrôle de l'action des agents d'environnement</b>	: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement.

## 9. Propriétés physico-chimiques

<b>État physique</b>	: Liquide. [Opaque.]
<b>Couleur</b>	: Blanc cassé.
<b>pH</b>	: 8 à 9

## 10. Stabilité du produit et réactivité

<b>Stabilité chimique</b>	: Le produit est stable.
<b>Conditions à éviter</b>	: Aucune donnée spécifique.
<b>Matières à éviter</b>	: Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières comburantes.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
<b>Polymérisation Dangereuse</b>	: Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, il ne se produira pas de polymérisation dangereuse.

## 11. Informations toxicologiques

### Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
D-Limonène	DL50 Cutané DL50 Orale	Lapin Rat	>5 g/kg 4400 mg/kg	- -
Alcool d'alkyl (C9-C11) éthoxylé	DL50 Cutané DL50 Orale	Lapin Rat	>2 g/kg 1378 mg/kg	- -
2-(2-Méthoxyéthoxy)éthanol	DL50 Cutané DL50 Intra-péritonéal DL50 Orale	Lapin Rat Rat	2500 uL/kg 2722 mg/kg 4 mL/kg	- - -

### Toxicité chronique

#### Cancérogénicité

##### Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	ACGIH	CIRC	EPA	NIOSH	NTP	OSHA
D-Limonène	-	3	-	-	-	-

## 12. Informations écotoxicologiques

**Effets sur l'environnement** : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### Écotoxicité en milieu aquatique

Nom du produit ou de l'ingrédient	Test	Résultat	Espèces	Exposition
D-Limonène	-	Aiguë CE50 69600 ug/L	Daphnie	48 heures
	-	Aiguë CL50 35000 ug/L	Poisson	4 jours
	-	Aiguë CL50 702 à 796 ug/L	Poisson	96 heures
Alcool d'alkyl (C9-C11) éthoxylé	-	Aiguë CE50 5.36 à 6.25 mg/L	Daphnie	48 heures
	-	Aiguë CE50 5300 à 8500 ug/L	Daphnie	48 heures
	-	Aiguë CL50 8500 à 12000 ug/L	Poisson	96 heures
2-(2-Méthoxyéthoxy)éthanol	-	Aiguë CL50 11000 à 17000 ug/L	Poisson	96 heures
	-	Aiguë CL50 7500000 ug/L	Poisson	96 heures

### Persistance/dégradabilité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Test	Résultat	Dosage	Inoculum
Alcool d'alkyl (C9-C11) éthoxylé	-	>60 % - Facilement - 28 jours	-	-

**Toxicité des produits de biodégradation** : Le produit et ses produits de dégradation ne sont pas toxiques.

**Effets nocifs divers** : Aucun effet important ou danger critique connu.

## 13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

**Élimination des déchets** : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel.

## 14. Informations relatives au transport

**DOT/TMD/IMDG/IATA** : Non réglementé.

## 15. Informations réglementaires

### États-Unis

**Classification HCS** : Substance irritante  
Matière sensibilisante

**Réglementations États-Unis** : TSCA 4(a) Règlements définitifs sur les essais: Dipropylène glycol méthyle éther  
TSCA 8(a) PAIR: Dipropylène glycol méthyle éther; Octaméthylcyclotérasiloxane  
**Inventaire des États-Unis (TSCA 8b)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.  
TSCA 8(d) rapport de données S&S: Octaméthylcyclotérasiloxane: 1993

**SARA 302/304/311/312 substances extrêmement dangereuses**: Aucun produit n'a été trouvé.

**SARA 302/304 plan d'urgence et préavis**: Aucun produit n'a été trouvé.

**SARA 302/304/311/312 substances dangereuses**: D-Limonène

**SARA 311/312 distribution de F.S. - inventaire chimique - identification des dangers**: D-Limonène: Risques d'incendie, Danger d'intoxication différée (chronique)

**CWA (Clean Water Act) 307**: Aucun produit n'a été trouvé.

## 15 . Informations réglementaires

	<b>CWA (Clean Water Act) 311:</b> Aucun produit n'a été trouvé.
	<b>CAA (Clean Air Act) 112 Prévention des déversements accidentels:</b> Aucun produit n'a été trouvé.
	<b>CAA (Clean Air Act) 112 Substances inflammables réglementées:</b> Aucun produit n'a été trouvé.
	<b>CAA (Clean Air Act) 112 Substances toxiques réglementées:</b> Aucun produit n'a été trouvé.
<b>Clean Air Act Section 112(b) Hazardous Air Pollutants (HAPs)</b>	: Non inscrit
<b>Clean Air Act Section 602 Class I Substances</b>	: Non inscrit
<b>Clean Air Act Section 602 Class II Substances</b>	: Non inscrit
<b>DEA List I Chemicals (Precursor Chemicals)</b>	: Non inscrit
<b>DEA List II Chemicals (Essential Chemicals)</b>	: Non inscrit
<b>Réglementations d'État</b>	: <b>Publication des substances cancérigènes dans le Connecticut:</b> Aucun des composants n'est répertorié. <b>Connecticut - Inpection des substances dangereuses:</b> Aucun des composants n'est répertorié. <b>Substances en Floride:</b> Aucun des composants n'est répertorié. <b>Loi de l'Illinois sur la sécurité des substances chimiques:</b> Aucun des composants n'est répertorié. <b>Loi de l'Illinois sur la divulgation aux employés de renseignements sur les matières toxiques:</b> Aucun des composants n'est répertorié. <b>Publication de Louisiane:</b> Aucun des composants n'est répertorié. <b>Déversement en Louisiane:</b> Aucun des composants n'est répertorié. <b>Déversement dans le Massachusetts:</b> Aucun des composants n'est répertorié. <b>Substances dans le Massachusetts:</b> Aucun des composants n'est répertorié. <b>Michigan - Matériel critique:</b> Aucun des composants n'est répertorié. <b>Substances dangereuses dans le Minnesota:</b> Aucun des composants n'est répertorié. <b>Substances dangereuses dans le New Jersey:</b> Les composants suivants sont répertoriés: D-Limonène <b>Déversement dans le New Jersey:</b> Aucun des composants n'est répertorié. <b>Loi du New Jersey sur la prévention des catastrophes toxiques:</b> Aucun des composants n'est répertorié. <b>New York - Substances dangereuses à effets aigus:</b> Aucun des composants n'est répertorié. <b>Publication de déversement des produits chimiques toxiques dans l'état de New York:</b> Aucun des composants n'est répertorié. <b>Substances dangereuses dans l'état de Pennsylvanie - Droit de savoir:</b> Aucun des composants n'est répertorié. <b>Substances dangereuses dans le Rhode Island:</b> Aucun des composants n'est répertorié.

### Californie prop. 65

#### Nom des ingrédients

2-(2-Méthoxyéthoxy)éthanol

#### Cancer

Non.

#### Effet sur la reproduction

Oui.

#### Pas de niveau de risque significatif

Non.

#### Posologie maximum acceptable

Non.

### Canada

#### SIMDUT (Canada)

: Classe D-2A: Matières causant d'autres effets toxiques (TRÈS TOXIQUE).  
 Classe D-2B: Matières causant d'autres effets toxiques (TOXIQUE).

## 15 . Informations réglementaires

**Listes canadiennes** : **Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)**: Aucun des composants n'est répertorié.  
**ARET canadien**: Aucun des composants n'est répertorié.  
**NPRI canadien**: Les composants suivants sont répertoriés: D-Limonène  
**Substances désignées en Alberta**: Aucun des composants n'est répertorié.  
**Substances désignées dans l'Ontario**: Aucun des composants n'est répertorié.  
**Substances désignées au Québec**: Aucun des composants n'est répertorié.

**Inventaire du Canada** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Le produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

### Réglementations Internationales

**Listes internationales** : **Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.  
**Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.  
**Inventaire du Japon**: Indéterminé.  
**Inventaire de Corée**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.  
**Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.  
**Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Liste des substances chimiques du tableau I de la Convention sur les armes chimiques** : Non inscrit

**Liste des substances chimiques du tableau II de la Convention sur les armes chimiques** : Non inscrit

**Liste des substances chimiques du tableau III de la Convention sur les armes chimiques** : Non inscrit

## 16 . Autres informations

### États-Unis

**Renseignements à indiquer sur l'étiquette** : PROVOQUE UNE IRRITATION DES YEUX ET DE LA PEAU. PEUT PROVOQUER UNE ALLERGIE DE LA PEAU. PEUT ÊTRE NOCIF EN CAS D'INGESTION.

**Hazardous Material Information System (États-Unis)** :

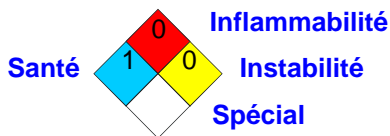
Santé	1
Inflammabilité	0
Risques physiques	0

Attention: L'évaluation du HMIS® (Système d'identification des matières dangereuses) est basée sur une échelle de 0 à 4 (0 représente un danger ou un risque minime et 4 un danger ou un risque important). Bien que les cotes d'évaluation HMIS® ne soient pas obligatoires sur les fiches signalétiques selon la clause 29 CFR 1910.1200, le préparateur peut décider de les indiquer quand même. Il convient d'utiliser les cotes d'évaluation HMIS® avec un programme HMIS® parfaitement mis en œuvre. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Vous pouvez vous procurer les matières HMIS® exclusivement auprès de J. J. Keller (800) 327-6868.

Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière.

## 16 . Autres informations

National Fire Protection Association (États-Unis) :



### Canada

SIMDUT (Canada) :



Date d'édition : 06/15/2009

Date de publication : 04/21/2006

précédente

Version : 3

### Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.